



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. **Débitrice: Artecuisine SA en liquidation**, Rue Abraham-Robert 51, 2300 La Chaux-de-Fonds
2. **Déclaration de faillite:** 23.05.2018
3. **Suspension de faillite:** 11.07.2018
4. **Echéance selon art. 230 al. 2 LP:** 06.08.2018
5. **Avance de frais:** CHF 6'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : création, conception, commercialisation de cuisines, importation et exportation de cuisines et de matériel lié aux cuisines; menuiserie, ébénisterie, pose de charpentes, importation et exportation de matériel et d'articles de menuiserie et d'ébénisterie; rénovation, construction, acquisition et vente d'immeubles, gérance immobilière, administration de propriétés par étages, courtage immobilier; toutes activités commerciales et activités d'importation et d'exportation; fourniture de services en matière d'organisation d'expositions, de promotion et de publicité.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230 a LP.

Les tiers qui auraient mis des biens à disposition de la société en faillite (location, leasing ou autre) sont invités à les revendiquer dans les 10 jours suivant la présente publication. Passé ce délai, ils seront réputés renoncer à leur droit de propriété.

Office des faillites
2053 Cernier

04365193

